

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière tenue le **10 août 2026** de **19 h 30 à 20 h 27** à l'hôtel-de-ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Lise Lapointe, Lucie Nicolas, Maryse Mauger et Marie-Hélène Fournier, ainsi que Messieurs Léopold Briand et Denis Beaudin.

EST AUSSI PRÉSENTE :

Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur

2026-08-10

207.08-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

208.08-26 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2026

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 juillet 2026, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 153 297,04\$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

GREFFE

**209.08-26 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 260 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 SEPTEMBRE 2026**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Grande-Rivière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 260 400 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-704/07-20	595 400 \$
V-704/07-20	12 500 \$
V-704/07-20	31 300 \$
V-691/06-18	13 100 \$
V-691/06-18	20 400 \$
VGR-747	132 600 \$
VGR-747	9 600 \$
VGR-747	126 400 \$
VGR-747	28 900 \$
VGR-747	11 000 \$
VGR-747	21 500 \$
VGR-747	8 700 \$
VGR-747	71 000 \$
VGR-747	20 000 \$
VGR-747	45 000 \$
VGR-747	113 000 \$

2026-08-10

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros VGR-747, la Ville de Grande-Rivière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 septembre 2026;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	188 300 \$	
2028.	196 000 \$	
2029.	203 800 \$	
2030.	211 500 \$	
2031.	220 200 \$	(à payer en 2031)
2031.	240 600 \$	(à renouveler)

QU’en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros VGR-747 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

210.08-26 VENTE POUR TAXES – AUTORISATION POUR ENCHÉRIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Grande-Rivière procédera à une vente pour défaut de paiement de taxes municipales, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se réserver le droit d’enchérir sur certains immeubles lors de cette vente afin de protéger ses intérêts financiers ou stratégiques ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’autoriser une personne à représenter la Ville lors de cette vente pour taxes ;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise M. Jacques Berthelot, à représenter la Ville de Grande-Rivière lors de la vente pour taxes tenue par la Ville elle-même, et à enchérir au nom de la municipalité pour tout immeuble jugé d’intérêt ;

QUE : la personne désignée soit également autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de cette démarche.

DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2026-08-10

**211.08-26 COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL DESJARDINS – OUVERTURE
DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT**

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise la mise en fonction du système de refroidissement du Complexe sportif et culturel Desjardins à compter du 28 septembre 2026;

**212.08-26 SPECTACLES « LES MARDIS SU’L PARVIS » – ÉDITION 2027 –
AUTORISATION ET MANDAT**

ATTENDU QUE la Ville souhaite poursuivre la présentation des spectacles « Les Mardis su’l Parvis » pour l’édition 2027;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’entreprendre dès maintenant les démarches auprès des artistes et de leurs représentants afin de planifier la programmation de l’édition 2027;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des artistes et de leurs représentants en vue de la programmation des spectacles « Les Mardis su’l Parvis », édition 2027;

QUE : Le conseil municipal autorise également la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats nécessaires à la tenue des spectacles;

QUE : Le tout soit effectué dans le respect du budget qui sera accordé à cette fin par le conseil municipal pour l’édition 2027.

2026-08-10

**213.08-26 BUREAU DE COURANT CULTUREL – REPRISE DE L’ESPACE PAR
LA VILLE – AUTORISATION ET MANDAT**

ATTENDU QUE Courant Culturel occupe actuellement un espace de bureau au complexe sportif et culturel Desjardins;

ATTENDU QUE la Ville souhaite reprendre cet espace afin de l’aménager pour répondre aux besoins du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ainsi offrir un bureau adéquat et confidentiel à la directrice;

ATTENDU QU’il y a lieu d’informer le conseil d’administration de Courant Culturel de la volonté de la Ville de reprendre cet espace;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal confirme sa volonté de reprendre l’espace de bureau actuellement occupé par Courant Culturel au Complexe sportif et culturel Desjardins afin de l’affecter aux besoins de la Ville;

QUE le directeur général soit mandaté pour aviser le conseil d’administration de Courant Culturel de la volonté de la Ville de reprendre cet espace et pour effectuer les démarches nécessaires à cet effet;

QUE : la Ville demeure disponible afin d’accompagner Courant Culturel dans cette transition et qu’elle puisse mettre à sa disposition, selon les espaces disponibles, un emplacement pour l’entreposage de son matériel et de ses équipements.

QUE le directeur général soit également autorisé à planifier les travaux d’aménagement nécessaires afin que cet espace puisse être utilisé par la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**DIRECTEUR DU SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

2026-08-10

**214.08-26 INCITATIF FINANCIER À LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS
– RÈGLEMENT VGR-739 – AUTORISATION DU PREMIER
VERSEMENT (LOT 5 293 610)**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 0362-42-5792-0-000-0000 a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Règlement VGR-739 relatif à l'incitatif financier à la création de logements locatifs;

ATTENDU QUE les conditions requises pour procéder au premier versement ont été respectées;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil autorise le premier versement de l'aide financière prévue au Règlement VGR-739, au montant de 2 500 \$, relativement à l'immeuble portant le matricule 0362-42-5792-0-000-0000;

QUE le conseil autorise le trésorier à procéder au versement de cette somme conformément aux dispositions dudit règlement.

215.08-26

216.08-26 OMH – BUDJET RÉVISÉ 2026 - ACCEPTATION

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 27 juillet 2026 du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière;

ATTENDU QUE les montants indiqués sur ce budget sont les suivants :

Revenus : 484 398\$ Dépenses : 991 555\$

ATTENDU QUE le déficit, après capitalisation, se chiffre à 507 157\$

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte le budget révisé 2026 en date du 27 juillet 2026 de l'Office Municipal d'habitation de Grande-Rivière approuvé par la Société d'habitation du Québec et Autorise le trésorier à verser la contribution de la Ville selon les modalités établies (10% du déficit prévu).

2026-08-10

**217.08-26 RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ROCHER-PERCÉ
RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE - AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière est membre du Réseau de développement social Rocher-Percé;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de maintenir son adhésion à cet organisme;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le renouvellement de la carte de membre de la Ville de Grande-Rivière auprès du Réseau de développement social Rocher-Percé;

QUE la greffière soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires au renouvellement de cette adhésion et à acquitter les frais applicables.

**218.08-26 HALTE ROUTIÈRE BERGER – DÉMENTÈLEMENT DU SITE –
RENCONTRE D'INFORMATIONS SUR L'AVENIR DU SITE –
AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Ville envisage de procéder au démantèlement des installations situées sur le site de la Halte routière Berger;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite, préalablement à toute décision finale concernant le démantèlement et l'avenir du site, rencontrer les personnes et intervenants concernés;

ATTENDU QUE cette rencontre permettra d'échanger sur le projet de démantèlement ainsi que sur les possibilités d'utilisation et d'aménagement futur du site;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise la tenue d'une rencontre d'information et d'échange concernant le projet de démantèlement de la Halte routière Berger et l'avenir du site;

QUE le directeur général et la conseillère du secteur soit mandaté pour organiser cette rencontre, convoquer les personnes et intervenants concernés et effectuer les démarches nécessaires à sa tenue;

2026-08-10

**219.08-26 APPEL D'OFFRES #CHI-20272028 – REGROUPEMENT D'ACHATS
DE L'UMQ – CHLORE GAZEUX – AUTORISATION ET MANDAT AU
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne d'adhésion à son regroupement d'achats visant l'achat de chlore gazeux pour le traitement des eaux, dans le cadre de l'appel d'offres #CHI-20272028;

ATTENDU QUE la période d'adhésion à ce regroupement d'achats se termine le 13 août 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière pourrait avoir intérêt à participer à ce regroupement d'achats afin de répondre à ses besoins en chlore gazeux;

ATTENDU QU'en raison de la proximité de la date limite d'adhésion, il y a lieu d'autoriser le directeur général à effectuer les démarches nécessaires advenant que la participation de la Ville soit jugée avantageuse;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : le conseil municipal autorise le directeur général à procéder, s'il le juge opportun et avantageux pour la Ville, à l'adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'appel d'offres #CHI-20272028 pour l'achat de chlore gazeux;

QUE le directeur général soit autorisé à compléter et transmettre le formulaire d’adhésion, à déterminer les besoins de la Ville ainsi que, le cas échéant, la date de début des livraisons;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Grande-Rivière, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS

220.08-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L’ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 20h27

2026-08-10

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière